

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
Côte d'Or

**Nombre de membres :**

En exercice : 33  
Présents : 23  
Votants : 31

**Date de convocation :**  
03/12/2025

**Date de publication  
de la convocation :**  
03/12/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR  
Séance du 9 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf décembre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

**Etaient présents :** M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M.LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - Mme BARDIN Isabelle - M.SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme PENAUD Nathalie - M. DELATTRE André - M.BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M. VADOT Thierry - M. RECOUVREUX Christophe - Mme GAUDRY Céline - M. DURANDIN Thierry - Mme ROMAN Yolaine - Mme FEGUIRI Christelle - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - M. STURM Yves

**Absents excusés et représentés :** M. BASSOLEIL Hervé (procuration à M. VENTO Romain) - M. MERGEY Dominique (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - Mme COURBET Bénédicte (procuration à M. DELATTRE André) - Mme WELLENREITER Elisabeth (procuration à Mme VICTOR Catherine) - M. FREGONESE Ludovic (procuration à M. VENTO Romain) - M. BAUDOUIN Ludovic (procuration à Mme ROMAN Yolaine) - Mme DUBOIS Florence (procuration à M. RICHARD Xavier) - M.PAJOT Frédéric (procuration à M. STURM Yves)

**Absent excusé :** M. CADOUOT Christian

**Absent non excusé :** M. RACLOT Frédéric

**A été nommé secrétaire :** M. VENTO Romain

**OBJET :**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Reversement de la totalité des recettes récoltées à l'occasion de la soirée rose à la piscine municipale à la Ligue contre le cancer - Exercice 2025**

Dans le cadre d'Octobre Rose, la Ville a organisé une soirée rose à la piscine municipale, le 30 octobre 2025. Les recettes récoltées étaient destinées à soutenir la Ligue contre le cancer.

Le montant des recettes s'est élevé 305 euros.

Il est proposé de reverser la totalité de la somme récoltée à la Ligue contre le Cancer, dont le Comité départemental de Côte-d'Or se situe au 29C rue de Talant 21007 Dijon Cedex.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

**-DÉCIDE** de reverser à LA LIGUE CONTRE LE CANCER la totalité des recettes récoltées à l'occasion de la soirée rose à la piscine municipale, soit la somme de 305 € ;

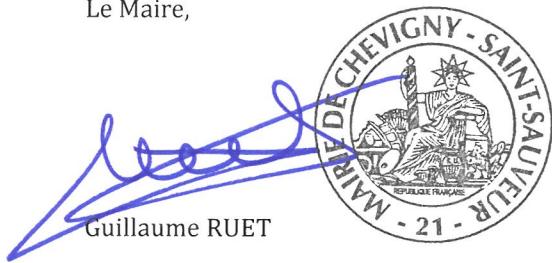
**-DIT** que la somme correspondante sera prélevée sur les crédits du budget primitif de l'exercice en cours, article 65748 ;

**-AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou acte nécessaire à l'application de la présente délibération et leur **DONNE** tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 9 décembre 2025

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,



Guillaume RUET

Le Secrétaire de séance,



Romain VENTO